

DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

BAC VERT

MATIÈRES RECYCLABLES PÊLE-MÊLE DANS LE BAC

✓ PAPIER ET CARTON PROPRES

- Journaux, circulaires et revues
- Feuilles de papier et enveloppes
- Sacs de papier
- Boîtes et emballages en carton
- Bottins et livres (sans couverture ni reliure)
- Cartons de lait, de crème et de jus (sans paille)



✓ PLASTIQUES

- Tous les contenants et couvercles portant les numéros :



- Tous les sacs, emballages et pellicules de plastique souples (à regrouper dans un sac transparent et bien le nouer)

✓ MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Canettes
- Assiettes d'aluminium
- Cintres (regrouper en paquets)
- Tuyaux et chaudières

✓ VERRE

- Toutes les bouteilles et tous les contenants de verre, de toutes les couleurs



✗ MATIÈRES REFUSÉES

- Papier ou carton souillés
- Plastiques sans numéro ou portant le numéro 6
- Jouets
- Contenants de peinture
- Bouteilles à gaz propane, aérosols et extincteurs
- Outils
- Vitres, miroirs, ampoules et pyrex
- Matières organiques
- Etc.

BAC NOIR

✗ MATIÈRES REFUSÉES

La réglementation interdit de mettre les matières suivantes dans le bac noir :

- Médicaments et déchets biomédicaux
- Matières recyclables (ex. papier et carton, contenants de plastique, verre et métal)
- Résidus domestiques dangereux (ex. peinture, piles, huiles, pesticides, bouteilles à gaz propane)
- Matériaux de construction et de démolition (bois, gypse, ...)
- Appareils électriques, électroniques et informatiques
- Résidus verts (ex. feuilles mortes, herbes de jardin et arbres de Noël)
- Pneus et batteries d'auto
- Meubles et matelas

BAC BRUN

MATIÈRES ORGANIQUES EN VRAC OU DANS DES SACS DE PAPIER SEULEMENT

✓ RÉSIDUS ALIMENTAIRES

comprenant les aliments frais, congelés, séchés, cuits et préparés ainsi que les restants de table

- Nourriture (cuite, crue, avariée)
- Fruits et légumes, pâtes alimentaires, pains et céréales, farines et sucre
- Produits laitiers, friandises et confiseries, café (grains, marc et filtre)
- Coquilles de crabe et homard, coquilles d'œuf, écailles de noix
- Sachets de thé et tisane, viandes, poissons et os, nourriture pour animaux

✓ PAPIER ET CARTON SOUILLÉS

- Assiettes ou verres de carton souillé, carton souillé d'aliments (pizza, etc.)
- Essuie-tout, papier mouchoirs et serviettes de table souillées

✓ RÉSIDUS VERTS

- Feuilles mortes, résidu de jardin : fleurs, plantes, aiguilles de résineux, retailles de haie et mauvaises herbes (sauf plantes exotiques et envahissantes)
- Gazon, bran de scie, écorces, copeaux de bois, plantes d'intérieur

✓ AUTRES MATIÈRES

- Cendres froides – après 4 semaines, tabac et papier à cigarettes
- Cheveux, poils d'animaux, litière de petits animaux (chats, lapins, hamsters)

✗ MATIÈRES REFUSÉES

- Aucun sac de plastique, biodégradable ou compostable dans le bac roulant brun
- Résidus domestiques dangereux (huiles, peintures, piles, pesticides, engrais) et pneus
- Matières recyclables (papier et carton propre, contenants de verre, plastique et métal)
- Matériaux de construction, vitre, verre et métal, tapis, moquette
- Couches, produits hygiéniques (tampons sanitaires et serviettes hygiéniques) et médicaments, papier ciré, soie dentaire, cire et gomme à mâcher
- Sacs d'aspirateurs et leurs contenus, charpie de sècheuse et feuilles de sèche-linge
- Feuilles jetables de balai (type Swiffer), animaux morts
- Textiles (même les vêtements avec fibres organiques)
- Plantes exotiques envahissantes (Berce du Caucase, Renouée Japonaise, Phragmite, Salicaire pourpre), roches, cailloux et pierres, bouchons de liège

RÈGLES À SUIVRE

Les bacs bruns, verts ou noirs contenant des MATIÈRES REFUSÉES **ne seront pas vidés** et les matières à l'extérieur des bacs **ne seront pas ramassées**.

Vos surplus de MATIÈRES RECYCLABLES **seulement** peuvent être apportés à l'écocentre.

CONSEILS

- Le bac noir doit être considéré comme la dernière alternative.
- Le poids des matières mises dans le bac noir détermine la facture à payer pour l'enfouissement.
- Plus il est lourd, plus la facture collective augmente!

QUAND

Mettre les bacs en bordure de rue la veille de la collecte.

COMMENT ORIENTER VOS BACS

Les bacs de récupération et de déchets doivent être placés côte à côte, **avec un espace de plus de 100 cm tout autour**, et les poignées et les roues doivent pointer vers la maison afin que rien ne bloque l'accès au bras électronique.

DISPOSITION DE FEUILLES MORTES

Déposez EN VRAC (pas de sac) vos feuilles mortes et herbes de jardin (pas de branches) dans les contenants prévus à cette fin du **1^{er} octobre au 12 novembre 2017 au 100, Place de la Mairie**.

EN HIVER

Déneiger et déglacer complètement le dessus et les côtés des bacs de façon à les rendre facilement accessibles. **Les bacs enneigés ou difficiles d'accès ne seront pas vidés.**



819-681-3379 - 819-324-5679
info@ritl.ca

SECTEURS CIBLÉS
(Projet matières organiques)

CALENDRIER DE COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

2017

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TRUCS ET CONSEILS



NOTRE TERRITOIRE
VOLONTÉ AVENIR

MRC DES LAURENTIDES

AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU
IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE | LA CONCEPTION | LAC-SUPÉRIEUR
LAC-TREMBLANT-NORD | LA MINERVE | LANTIER | MONTCALM
MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES | **SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**
VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

819-688-2161

TRAINDEVIEDURABLE.com

CALENDRIER DES COLLECTES 2017

SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

JANVIER							FÉVRIER							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					26	27	28					26	27	28	29	30	31	27	28	29	30	31			

MARS							AVRIL							SEPTEMBRE							OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
5	6	7	8	9	10	11	5	6	7	8	9	10	11	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
12	13	14	15	16	17	18	12	13	14	15	16	17	18	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
19	20	21	22	23	24	25	19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	17	18	19	20	21	22	23
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	24	25	26	27	28	29	30	22	23	24	25	26	27	28

MAI							JUIN							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	9	10	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
11	12	13	14	15	16	17	11	12	13	14	15	16	17	12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16
18	19	20	21	22	23	24	18	19	20	21	22	23	24	19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23
25	26	27	28	29	30	31	25	26	27	28	29	30	31	26	27	28	29	30			17	18	19	20	21	22	23

LÉGENDE

-  DÉCHETS ET MATIÈRES RECYCLABLES
-  DÉCHETS SEULEMENT
-  MATIÈRES RECYCLABLES SEULEMENT
-  MATIÈRES ORGANIQUES

JANVIER 2018							FÉVRIER 2018						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					25	26	27	28			

MARS 2018						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

UN PROBLÈME ?

Pour un problème de collecte, contactez la RITL au 819-681-3379 ou 819-324-5679.
Pour remplacer ou commander un nouveau bac, contactez votre municipalité.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Approximativement 1124 tonnes de déchets domestiques et 403 tonnes de matières recyclables sont collectées annuellement dans votre municipalité !

éco CENTRE

SERVICE GRATUIT JUSQU'À 26 VISITES PAR ANNÉE
RÉSERVÉ AUX CITOYENS DE LA MRC DES LAURENTIDES

-  **RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)***
Peinture, aérosols, vernis, solvants, pesticides, produits nettoyants, huile à moteur, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, bombonnes de propane, piles, cartouches d'encre, extincteurs, etc.
* Ces produits peuvent aussi être apportés dans les dépôts de RDD
-  **MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION**
Bois, branches, arbres de Noël, métal, béton, bardeaux d'asphalte, brique, pierre, gypse, couvre-planchers (tapis, prélat, céramique, etc.), douches, baignoires, éviers, toilettes, etc.
-  **APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES, INFORMATIQUES**
Électroménagers avec halocarbures (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs d'air et déshumidificateurs), cuisinières, lave-vaisselle, laveuses, sécheuses, tous les petits électroménagers et appareils électriques, téléviseurs, vidéos, radios, ordinateurs, périphériques, cellulaires.
-  **MEUBLES**
Tous les meubles (divans, matelas, tables, chaises, etc.)
-  **OBJETS DIVERS**
BBQ, tondeuses, toiles de piscines, balançoires, etc.
-  **RÉSIDUS VERTS**
ACCEPTÉS UNIQUEMENT DANS LES ÉCOCENTRES DE MONT-TREMBLANT ET DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS AU PRINTEMPS ET À L'AUTOMNE AINSI QU'À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) TOUTE L'ANNÉE.
Feuilles mortes, tiges et brindilles.
-  **MATIÈRES RECYCLABLES**
Papier, carton, contenants de verre, plastique et métal.
-  **PNEUS ET BATTERIES D'AUTO**
Tous les pneus de voitures et de camionnettes et batteries d'auto.

CONSIGNES

Résidentiel seulement. Entrepreneurs refusés.
Preuve de résidence exigée.
Heures d'ouverture variables à vérifier auprès de votre municipalité ou

TRAINDEVIEDURBLE.com

QU'EST-CE QU'UN ÉCOCENTRE ?

C'est un centre de récupération où vous pouvez vous départir écologiquement des matières non acceptées dans la collecte des déchets.
Gratuit pour les résidents de la MRC des Laurentides.

éco CENTRE

INTERDICTION AUX COMMERCES, ENTREPRENEURS ET INSTITUTIONS

HORAIRE
(Sujet à changement)

MONT-TREMBLANT

60 chemin Brébeuf, Mont-Tremblant
819-425-8614 poste 2604

ÉTÉ - 10 avril au 16 septembre 2017 :
Lundi au vendredi de 9h00 à 16h30

HIVER - 3 janvier au 8 avril 2017 et 19 septembre au 30 décembre 2017 :
Mardi au vendredi de 9h00 à 16h30

Toute l'année : Samedi de 9h00 à 15h00

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

1710, rue Principale, Sainte-Agathe-des-Monts
819-326-4595 poste 1

ÉTÉ - 10 avril au 16 septembre 2017 :
Lundi au vendredi de 9h00 à 16h30

HIVER - 3 janvier au 8 avril 2017 et 17 septembre au 30 décembre 2017 :
Mardi au vendredi de 9h00 à 16h30

Toute l'année : Samedi de 9h00 à 15h00

LAC-SUPÉRIEUR

1101, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur
819-688-3365

26 avril au 11 novembre 2017 :
Les mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 8h30 à 12h00 et 12h30 à 16h30